

25 mar 2010 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 25 mars 2010

Régie des bâtiments

Protocole d'accord relatif à l'ancien lavoir à charbon de Peronnes-lez-Binche pour les besoins de stockage du SPF Politique scientifique

Protocole d'accord relatif à l'ancien lavoir à charbon de Peronnes-lez-Binche pour les besoins de stockage du SPF Politique scientifique

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé le protocole d'accord relatif à l'ancien lavoir à charbon de Peronnes-lez-Binche pour le stockage de collections et d'archives de l'Institut des sciences naturelles, des Musées royaux d'Art et d'Histoire, des Musées royaux des Beaux-Arts et de la Bibliothèque royale de Belgique.

Le Conseil des ministres a également marqué son accord pour que la Régie des bâtiments se charge des procédures de marché public pour les contrats d'entretien, pour le compte du SPF Politique scientifique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>